

RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 17  
Voix favorables : 17  
Voix défavorables :  
Abstentions  
Refus de prendre part au vote :

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 30/03/2023**

**DELIBERATION**  
**n°CA 2023-47**

***relative à la signature d'un avenant à la convention d'application pour une action spécifique d'accueil entre l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE et l'Institut de Formation Continue de l'Université des Langues étrangères de Pékin***

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** l'accord cadre entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Université des langues étrangères de Pékin en date du 13 septembre 2021,

**Vu** la convention d'application pour une action spécifique d'accueil entre l'université Toulouse 1 Capitole et l'Institut de Formation Continue de BFSU en date du 3 septembre 2021

**Vu** la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole et FormAsie en date du 16 septembre 2021,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Afin de poursuivre leur coopération dans le domaine de l'économie, l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, décide de renouveler la convention d'application pour une action spécifique d'accueil avec l'Institut de Formation Continue de BFSU et ce pour une durée d'un an, par la signature d'un avenant.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

**Le président du conseil d'administration,**

**Jean-Brice DUMONT**